

LE PROJET DE TERRITOIRE

A - Encourager un développement solidaire et durable de notre territoire

① – Des actions concrètes pour un équilibre du territoire de la Côte d’Emeraude p°3

Orientation A : Maîtriser le foncier pour un aménagement équitable de l’espace

Orientation B : Protéger et valoriser de façon raisonnée les patrimoines

② – Une offre de logement adaptée pour une meilleure qualité de vie p°5

Orientation C : Assurer une mixité sociale et générationnelle dans l’offre de logement

Orientation D : Promouvoir une qualité environnementale de l’habitat

③ Une économie locale dynamique renforçant l’identité de notre territoire p°7

Orientation E : Créer une identité basée sur le développement durable et mettre en place les moyens permettant de rendre le territoire attractif pour les entreprises

Orientation F : Favoriser la création et le maintien des emplois qualifiés et pérennes pour permettre notamment l’installation de jeunes ménages

Orientation G : Adapter le tourisme et les loisirs aux enjeux du développement durable

Orientation H : Promouvoir la diversification des activités agricoles et la valorisation des produits de qualité

Orientation I : Concilier le développement de la plaisance avec la protection du littoral

B - Promouvoir les conditions d’une citoyenneté accessible à tous

① – Du consommateur à l’éco-citoyen p°14

Orientation J : Soutenir une alimentation saine en favorisant la vente directe de produits agricoles de qualité

Orientation K : Préserver et économiser la ressource en eau

Orientation L : Réduire le volume des déchets et mieux les valoriser

② – Un choix de services porteur de lien social p°17

Orientation M : Favoriser des modes de déplacements adaptés à la demande

Orientation N : Soutenir les services de proximité et l’artisanat local

Orientation O : Favoriser les échanges et la cohésion sociale à travers les loisirs

Orientation P : Prendre en compte les besoins des populations spécifiques

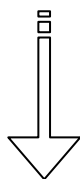
③ – Des citoyens sensibilisés et acteurs de la vie locale p°22

Orientation Q : Favoriser les comportements citoyens et éco-citoyens

Orientation R : Promouvoir les relations agriculteurs – population

Orientation S : Organiser la participation des citoyens

LE PROJET DE TERRITOIRE



A – Encourager un développement solidaire et durable de notre territoire

❶ – Des actions concrètes pour un équilibre du territoire de la Côte d’Emeraude

⇒ **Orientation A : Maîtriser le foncier pour un aménagement équitable de l’espace**

Les objectifs

Maintenir une gestion équilibrée des espaces et maîtriser le foncier tout en préservant les espaces ruraux. L’espace est une ressource limitée et l’urbanisation est rarement réversible. D’où :

- Réduire l’urbanisation anarchique
- Limiter la spéculation foncière
- Favoriser la cohabitation d’activités tout en évitant les conflits d’usage
- Définir des zones à vocation agricole, protégées dans leur occupation.
- Préserver les zones naturelles et agricoles en respectant la diversification
- Prévoir des zones d’habitation accessibles, moins consommatrices d’espace et dont les formes urbaines favorisent les conditions de la mixité sociale et générationnelle, propices aux contacts et aux échanges
- Maintenir l’agriculture sur le territoire, y compris en périphérie des bourgs en favorisant une distribution du foncier aux nouveaux agriculteurs et petits producteurs locaux
- Rapprocher les zones de travail des habitations, pour réduire les déplacements
- Créer des zones d’activités sous forme de pôles, bien pensés mais séparés de façon distincte des zones d’habitation.
- Permettre une répartition équilibrée des entreprises sur le territoire tout en anticipant leur offre foncière

Les actions

1. Réalisation d’un schéma de cohérence intercommunal
2. Coordination des PLU et harmonisation des COS
3. Création et mise en cohérence de coupures d’urbanisation
4. Maintien ou création du droit de préemption urbain renforcé dans le cadre des P.L.U.
5. Mise en place d’un partenariat avec différents acteurs (Conservatoire du Littoral, SBAFER) pour exercer un droit de regard sur les terrains non constructibles
6. Réalisation de lotissements communaux
7. Création d’une institution immobilière mutuelle et (ou) adhésion à l’établissement public foncier régional
8. Observatoire intercommunal du devenir des exploitations agricoles, les conclusions sont à prendre en compte pour l’élaboration des PLU
9. Mise en place d’un observatoire du foncier pour l’immobilier d’entreprise au niveau de la communauté de communes ou du pays
10. *CCCE : Réaliser un diagnostic foncier et socio-économique du territoire*
11. Organiser la mise à jour des cadastres et mises en forme de bases de données

Légende : les actions en italique sont intégrées au contrat de territoire

⇒ **Orientation B : Protéger et valoriser de façon raisonnée les patrimoines**

Les objectifs

- Eviter l'abandon des zones agricoles
- Assurer le développement de la CCCE par la valorisation des identités paysagères
- Eliminer les points noirs paysagers
- Favoriser l'intégration paysagère des entreprises et des zones d'habitation par rapport à leur environnement existant
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel de la CCCE, force d'attractivité
- Rechercher les compatibilités possibles entre l'environnement et les activités économiques et de loisirs
- Reconstituer et entretenir le bocage, favoriser la création de talus
- Effacer les lignes à haute tension
- Préserver le petit patrimoine local
- Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure coopération amont-aval (très important pour l'image et l'activité touristique)
- Lutter contre la pollution de l'air (provenant essentiellement de la circulation automobile) en limitant le recours au véhicule personnel et en mettant en place une offre de transports collectifs performante.

Les actions

1. Elaboration d'une charte paysagère
2. Etude de l'état du bocage, favoriser les plantations de haies et formation des gestionnaires, impulser le développement d'une filière bois
3. Ouverture de petits sentiers dans les espaces naturels
4. Restauration et nettoyage des berges de rivières et cours d'eau
5. Préservation et amélioration des eaux superficielles par le renforcement du maillage bocager, la préservation des zones humides et la maîtrise des rejets.
6. Création et entretien du réseau de randonnée, pédestre, équestre, cycliste
7. Organisation des interventions de la brigade nature et patrimoine
8. Mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels du Conservatoire du Littoral
9. Recensement des zones humides
10. *CCCE : Programme haies bocagères*
11. *CCCE : Entretien des sentiers du PDIPR (volet 2 et 1)*
12. *CCCE : Charte paysagère*

Légende : les actions en italique sont intégrées au contrat de territoire

② - Une offre de logement adaptée pour une meilleure qualité de vie



Orientation C : Assurer une mixité sociale et générationnelle dans l'offre de logement

Les objectifs

- Maintenir une politique volontariste permettant la mixité sociale et générationnelle
- Développer une politique sociale de l'habitat
- Rendre l'accession à la propriété possible
- Favoriser la mixité des types d'habitats
- Planifier le développement des zones d'habitation sur la CCCE
- Répondre aux attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, tout en offrant un accueil adapté à la demande
- Gérer les aires d'accueil des gens du voyage
- S'insérer dans un réseau départemental de gestionnaires des aires d'accueil, afin de mutualiser les expériences
- Organiser un accompagnement social des gens du voyage
- Construire des structures d'accueil pour les jeunes (type FJT) et des maisons de retraite intégrées à la vie des villages et accessibles financièrement
- Inciter les partenaires du logement (financeurs, bailleurs sociaux, promoteurs) à intégrer les coûts prévisibles de fonctionnement et de gestion (charges).

Les actions proposées

1. Trouver des alternatives aux foyers pour jeunes travailleurs ; inciter à la location de « chambres chez l'habitant » à l'année, inciter la location dans les grandes maisons où les personnes se retrouvent seules
2. Construction de structures d'accueil intermédiaires avant l'entrée au foyer logement et des maisons de retraite pour personnes moins dépendantes
3. Création de petits logements dotés de services en périphérie pour l'aide aux personnes âgées et handicapées
4. Incitation à l'installation de dispositifs d'économie de charges chez les particuliers : compteurs d'eau individuels, équipements économes en énergie
5. Mise en place d'un observatoire intercommunal de l'habitat
6. Elaboration d'un schéma intercommunal de l'habitat ou PLH
7. Mettre en place un dispositif d'amélioration de l'habitat pour les propriétaires bailleurs
8. Création d'aires d'accueil des gens du voyage
9. Mise en place d'une gestion coordonnée des aires d'accueil de la Côte d'Emeraude et concertées avec d'autres partenaires
10. Mise en place d'actions d'accompagnement social des familles
11. Mise en place des actions prochainement définies dans le PLH
12. *CCCE : Programme d'aide à l'habitat*
13. *CCCE : Aire d'accueil gens du voyage*

Légende : les actions en italique sont intégrées au contrat de territoire

⇒ **Orientation D : Promouvoir une qualité environnementale de l'habitat**

Les objectifs

- Encourager les formes d'éco-habitat qui privilégient l'emploi de matériaux écologiques dans la construction ou des équipements générant une moindre consommation d'énergie
- Créer des « poumons verts » dans les villes
- Conserver le patrimoine naturel et l'intégrer à l'aménagement des zones d'habitation
- Favoriser un urbanisme innovant et diversifié ; l'uniformité est inadaptée à la recherche d'une qualité urbaine et paysagère et contreproductive en terme d'image
- Développer la HQE dans les constructions publiques et l'intégrer dans le PLH et l'OPAH
- Développer l'offre sociale (location / accession) de qualité

Les actions

1. Elaboration d'un cahier des charges éco-environnemental pour les lotissements, (proposer notamment des essences de haie à croissance lente pour moins de volume de déchets verts)
2. Travail en amont avec les promoteurs afin de promouvoir des modes de chauffage écologiques, des matériaux propres et une véritable qualité architecturale et paysagère
3. Soutien au développement des filières locales : bois-énergie-biomasse
4. Mise en place d'Opération Programmée pour l'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB)
5. Mise en place des actions prochainement définies dans le PLH

③ – Une économie locale dynamique renforçant l'identité de notre territoire

⇒ **Orientation E : Créer une identité basée sur le développement durable et mettre en place les moyens permettant de rendre le territoire attractif pour les entreprises**

Les objectifs

- Doter le territoire d'une image économique forte
- Mettre en place une démarche de marketing territorial, afin de mieux vendre le territoire et devenir une terre d'accueil pour les porteurs de projet
- Développer les structures d'accueil et de services autour de l'entreprise : l'accueil des nouveaux habitants.
- Trouver une place originale et bien démarquée au sein du pays de Saint Malo, en lien avec le Pays de Dinan

- Améliorer les conditions d'activités des entreprises déjà installées
- Soutenir les entreprises et l'artisanat, afin de conserver les économies locales
- Proposer des conditions d'accueil optimums aux entreprises
- Développer des conditions d'attractivité résidentielles du territoire
- Organiser le transport
- Inciter les résidents secondaires à installer leurs activités sur la Communauté de communes
- Conforter l'immobilier d'entreprise, favoriser une offre qualitative et différenciée
- Rechercher une valeur ajoutée sur l'immobilier d'entreprise offert
- Favoriser la création de PME « high tech » innovantes et à forte valeur ajoutée
- Développer et valoriser le pôle de l'aéroport ; développement de zones industrielles, mais en évitant la mono-économie
- Favoriser la réversibilité des espaces de production et de distribution en s'assurant que les entreprises ne laissent pas derrière elles des territoires pollués ou de friches industrielles non reconvertisibles

- Faire du développement des énergies renouvelables une opportunité pour l'emploi et le dynamisme économique local
- Soutenir les acteurs de la recherche et du développement, pour favoriser des actions innovations dans le domaine des énergies renouvelables

- Création d'une collaboration intercommunale pour les commerces : animation, travail en commun sur le modèle de l'APPA
- Développer le travail en réseau afin de fédérer les acteurs et les projets
- Unifier le territoire autour de projets communs, projets fédérateurs pour une image particulière au sein du pays
- Renforcer tous les partenariats

Les actions

1. Accueil personnalisé auprès des porteurs de projet : proposition de terrains ou de bâtiments selon les besoins, offre de services et accompagnement (à la création, à l'installation de l'entreprise, à l'installation des familles...)
2. Instauration d'une collaboration étroite avec Saint-Malo Agglomération pour attirer des entreprises sur notre territoire
3. Réalisation d'un guide d'accueil économique (sur le modèle du guide jeune)
4. Création et animation d'un « club des entrepreneurs » de la communauté de communes ou cellule de communication économique
5. Dispositif de suivi de l'offre et de la demande (observatoire)
6. Réflexion sur la création d'une zone d'activité tertiaire
7. Participation financière à la plate forme d'initiative locale du pays de St Malo
8. Extension et requalification du parc d'activité de Ploubalay
9. *CCCE : Extension et requalification du parc d'activité du SIPAVAC*
10. *CCCE : Acquisitions, extension, requalification du parc d'activité de Pleurtuit*
11. Création du parc d'activité du Minihic
12. Requalification des parcs d'activité de La Richardais
13. Création des ZAC de la Ville es Meniers, du tertre Esnault et de la Jannaie
14. Création d'une bretelle de sortie à La Richardais
15. Participation au programme de modernisation de l'aéroport
16. Mise aux normes des servitudes aéronautiques
17. *Etudes et actions permettant de résoudre les difficultés de circulation au niveau du Barrage de la Rance (volet 1)*
18. *Aménagement du carrefour RD 168 / RD 114 (volet 1)*
19. *Projet de bretelle de sortie sur la RD 168 à La Richardais (Estar) (volet 1)*
20. *Aménagement de la RD 603 à poursuivre (volet 1)*
21. *Poursuite et achèvement de la voie de désenclavement du canton de Dinard (volet 1)*
22. *Poursuite et achèvement de la réhabilitation de la RD 3 (section Pleurtuit/ le Minihic s/ R.) (volet 1)*

Légende : les actions en italique sont intégrées au contrat de territoire



Orientation F : Favoriser la création et le maintien des emplois qualifiés et pérennes pour permettre notamment l'installation de jeunes ménages

Les objectifs

- Proposer une offre d'habitat génératrice d'emplois de service
- Créer des emplois dans les entreprises de service,
- Créer plusieurs centaines d'emploi, dont des emplois à forte valeur ajoutée, notamment pour attirer de jeunes actifs et rajeunir la population
- Développer aussi des emplois liés aux loisirs, à la culture et aux activités artistiques
- Favoriser l'annualisation des emplois liés aux loisirs et au tourisme
- Développer des emplois qualifiés par le télétravail
- Développer les emplois liés à la mer, au nautisme, développement de structures adaptées à la réalisation d'activités en lien avec la mer.

Les actions

1. Inciter la création de groupements d'employeurs pour pérennisation de l'emploi, notamment les emplois saisonniers et emplois tertiaires (secrétariat, accueil téléphonique des artisans dans les parcs d'activité)
2. *Financement du Point accueil emploi Dinard /Côte d'Emeraude (volet 1)*
3. *Financement du poste encadrant du chantier d'insertion (volet 1)*
4. *Accompagnement social des salariés de la brigade nature et patrimoine organisée en chantier d'insertion (volet 1)*

⇒ **Orientation G : Adapter le tourisme et les loisirs aux enjeux du développement durable**

Les objectifs

- Rénover l'offre et l'image touristique de la communauté de communes, réfléchir à une image touristique exigeante, basée sur le développement durable
- Protéger les espaces attractifs ; observer et connaître les pressions exercées par la fréquentation touristique, sur les ressources en eau, l'espace, les paysages et les écosystèmes remarquables
- Sensibiliser les visiteurs, la population locale et les acteurs locaux à des comportements respectueux et responsables
- Favoriser la création de produits élaborés à destination des touristes : accompagnement réel des touristes, offre dynamique de produits (guides, animateurs touristiques...), produits clef en main, produits correspondant à la demande touristique, donner une information sur mesure
- Développer une animation touristique du territoire : animations variées, équipements touristiques attractifs
- Diversifier l'offre touristique, notamment pour les jeunes ménages modestes, développement d'activités familiales
- Coordonner les animations de loisirs de la Côte d'Emeraude avec les activités touristiques estivales
- Mettre en valeur les sites potentiellement touristiques de la Côte d'Emeraude
- Développer un tourisme vert et un tourisme éducatif
- Associer les hébergements aux circuits de randonnée
- Favoriser les activités de loisirs y compris en rétro-littoral
- Développer le tourisme industriel
- S'appuyer sur l'étude tourisme et son programme d'actions réalisés en 2004

Les actions

1. Aménagement de la vallée du Frémur
2. Projets d'éducation à l'environnement dans les espaces accueillant des touristes
3. Adhésion au Groupement d'intérêt touristique
4. Organisation et participation aux actions de Terres Emeraude
5. Gestion du point information du barrage
6. Promotion des animations touristiques (flyers)
7. Promotion et renforcement des événements locaux pérennes (foires, courses hippiques, festivals...)
8. *CCCE : Site de loisirs du château d'eau*

Légende : les actions en italique sont intégrées au contrat de territoire



Orientation H : Promouvoir la diversification des activités agricoles et valoriser les produits de qualité

Les objectifs

- Maintenir et conforter les activités agricoles sur le territoire
- Favoriser la création d'exploitations pluri fonctionnelles et variées, favorisant les cultures tracées, labellisées ou biologiques, pratiquant pour certaines la vente directe, avec une production de qualité (respect des animaux et des plantes) et une production de paysage (ex : biodiversité respectueuse du capital terre / eau / air / êtres vivants)
- Favoriser l'installation de nouveaux exploitants sur la Côte d'Emeraude dans des productions non traditionnelles ou en diversification
- Faciliter la reprise des exploitations par des jeunes
- Encourager la diversification des activités des exploitations existantes, en lien avec les potentialités touristiques
- Encourager les regroupements d'exploitation, sous forme sociétaire et l'entraide entre agriculteurs (CUMA)
- Lancer une réflexion sur le poids économique, le rôle socioculturel de la filière, l'impact environnemental en terme de nuisances, l'entretien des espaces, les possibles modalités de diversification touristique
- Favoriser la pratique de méthodes plus respectueuses de l'environnement
- Donner l'occasion aux agriculteurs de communiquer sur leurs activités, afin d'améliorer les relations avec les non agricoles et valoriser leur secteur

Les actions

1. Création d'une deuxième brigade verte ou création de 2 ou 3 emplois pour l'entretien du paysage
2. Création d'une marque « Pays de St Malo »
3. Développement des gîtes ruraux et de l'accueil à la ferme
4. Organisation de débats professionnels autour des questions agricoles
5. Compléter le recensement des exploitations agricoles par des études fines de secteurs
6. Inciter et soutenir un évènement annuel ou biannuel type festival pour faire connaître l'agriculture, ses produits et favoriser les échanges entre socioprofessionnels



Orientation I : Concilier le développement de la plaisance avec la protection du littoral

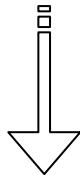
Les objectifs

- Appuyer l'organisation de la filière construction, gardiennage et réparation navale
- Soutenir l'adaptation et la modernisation des équipements de cette filière
- Favoriser la mise en place d'aires de carénage avec récupération des boues
- Sensibiliser les professionnels et plaisanciers à l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement
- Interdire le carénage « sauvage »
- Permettre aux chantiers navals d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions
- Développer des formations relatives à la construction et la réparation navale (bateaux en bois et en plastique)
- Créer des emplois dans ce domaine dont électricien naval, charpentier de marine, aménageur intérieur
- Faciliter les accès à la mer pour les plaisanciers en augmentant le nombre de mise à l'eau et en modernisant les cales
- Sensibiliser les plaisanciers et pêcheurs à pied au respect du littoral : propreté des plages, des cales et de la mer, pêche à pied « durable » plus respectueuse des écosystèmes
- Etudier les capacités aquacoles du territoire

Les actions

1. Recensement des zones de mouillage, de leur capacité d'accueil et des demandes de mouillages
2. Etude des contraintes de mise à l'eau et de stockage des bateaux sur l'ensemble des communes, pour adapter à chaque site l'aménagement adéquate (problématiques différentes en Rance et en mer)
3. Etude de faisabilité pour la création de ports à sec
4. Etude de faisabilité pour la création d'un chantier de déconstruction navale
5. Création d'un ponton flottant avec récupérateur « d'eaux noires », voire des huiles, y adapter un système de vidange vers la terre
6. Soutien aux activités nautiques festives (régates, fêtes de la mer...)
7. Recensement des équipements des écoles de voile et étude de l'évolution de leur nombre d'adhérents
8. Communication de la « charte de bonne conduite des plaisanciers » (disponible à l'association Cœur)
9. Rédaction et diffusion d'une Charte de bonne conduite du pêcheur à pied
10. *CCCE : Etude diagnostic des cales de la Côte d'Emeraude*
11. *CCCE : Réhabilitation des cales (volet 1)*
12. *La Richardais : Mise en sécurité de la cale*
13. *CCCE : plan nautisme, investissements matériels*

LE PROJET DE TERRITOIRE



B – Promouvoir les conditions d’une citoyenneté accessible à tous

① – Du consommateur à l'éco-citoyen

⇒ **Orientation J : Favoriser la vente directe de produits agricoles de qualité**

Les objectifs

- Retrouver sur les étalages des fruits et légumes de saison locaux
- Favoriser les cultures tracées, labellisées ou biologiques, afin d'adopter une alimentation plus saine pour la santé
- Connaître la provenance des aliments (bonne traçabilité sur tous les produits)
- Rendre accessible, à tous, les aliments de qualité
- Encourager la production et la distribution au niveau local, par le biais d'un magasin de vente, géré par les agriculteurs et permettant la vente directe
- Inciter les producteurs/vendeurs à vendre sur les marchés de la Côte d'Emeraude

Les actions

1. Faciliter la création d'un magasin de vente directe, pour les agriculteurs sur le territoire de la Côte d'Emeraude, voire le Pays de St Malo
2. Création d'un marché à la ferme
3. Recensement des agriculteurs prêt à vendre leurs produits en direct



Orientation K : Préserver et économiser la ressource en eau

Les objectifs

- Reconquérir la qualité de l'eau
- Mettre en place les préconisations du SAGE
- Préserver la qualité de l'eau (brute, du robinet, du littoral) et atteindre l'objectif de la loi cadre sur l'eau
- Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure coopération amont-aval (très important pour l'image et l'activité touristique).
- Favoriser les économies d'eau
- Favoriser l'installation de petits équipements pour économiser l'eau dans les lieux publics et chez les particuliers (dont les citernes pour la récupération d'eau de pluie)
- Intégrer des objectifs de maîtrise de l'étalement urbain et de l'imperméabilisation des sols
- Maîtriser la fréquentation des écosystèmes fragilisés (gestion des flux touristiques et de la circulation automobile)

Les actions

1. Recensement et préservation des zones humides
2. Contrôles du bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement collectif
3. Applications raisonnées des produits phytosanitaires
4. Formations des applicateurs de produits phytosanitaires
5. Mise en place du SPANC
6. Recensement des puits et comparaison avec les déclarations faites en mairie

⇒ **Orientation L : Réduire le volume des déchets et mieux les valoriser**

Les objectifs

- Augmenter et favoriser le tri des déchets
- Orienter les achats à la source
- Diminuer le volume des déchets à la source

Les actions

1. Harmonisation des actions innovantes, prises par certaines communes (en accord avec les orientations proposées ci-dessus), dont mise en place d'un ramassage de déchets verts, avec distribution de sacs en papier et sensibilisation au compostage simultanément
2. Etude comparative de faisabilité économique entre le tri sélectif à la maison pour tous les habitants de la Côte d'Emeraude et l'augmentation des éco points
3. Prendre en compte l'incapacité des personnes à mobilité réduite pour aller à la déchetterie ou à l'éco point
4. Favoriser la mise en place de compostage collectif
5. Mise en place du co-compostage des boues de stations d'épuration et de déchets verts
6. Mise en place d'un service de ramassage des encombrants et matières polluantes dans les parcs d'activité selon le schéma départemental d'élimination des déchets et en accord avec la démarche Qualiparc
7. Délocalisation de la déchetterie (SIRDOM)
8. Sensibiliser la population à l'interdiction de déposer des déchets autour des éco-points par un affichage adéquate

② - Un choix de services porteur de lien social



Orientation M : Favoriser des modes de déplacements adaptés à la demande

Les objectifs

- Favoriser l'accès, pour tous, aux établissements scolaires, dans et hors communauté de communes, l'accès aux équipements culturels et de loisirs, l'accès aux services sociaux
- Repenser les transports en commun pour mieux couvrir le territoire tout en participant à la maîtrise de l'énergie
- Créer un tarif unique en matière de transports en commun pour la CCCE
- Permettre l'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en difficultés économiques, actifs et inactifs
- Rapprocher les services, des habitations et du lieu de travail, pour éviter des déplacements motorisés
- Réserver les déplacements en voiture pour les longs trajets et favoriser le vélo et les transports en commun pour les petits trajets
- Développer un réseau de voies sécurisées ou voies cyclables
- Inciter l'utilisation des énergies renouvelables pour tout déplacement par les collectivités et particuliers
- Utiliser de façon optimum les infrastructures existantes : port, aéroport, TGV, et surtout fret, pour dynamiser l'économie locale
- S'interroger sur la densification des réseaux routiers
- Favoriser la libre circulation à pied au bord de mer
- Instaurer une cohérence entre les circuits de transport des deux départements (horaires et réseaux)
- Lutter contre la pollution de l'air (provenant essentiellement de la circulation automobile) en limitant le recours au véhicule personnel et en mettant en place une offre de transports collectifs performante

Les actions

1. Création d'un schéma intercommunal des voies de circulations douces pour des déplacements journaliers (pistes cyclables + cohabitation avec les piétons sur un espace sécurisé + aménagement de stationnements à vélo) et extension pour des circuits de promenade à vélo
2. Mise en place de pédibus/vélobus pour accompagner les enfants à l'école
3. Création de pistes cyclables ou voies sécurisées (piétons – cyclistes)
4. Etude pour la mise en place de moyens de transport intercommunaux (navettes de petits bus ou taxis, à la demande ou à horaires fixes)
5. Conception d'un nouveau schéma de transports (transports alternatifs, ..)
6. Création d'une « banque d'offre de transports » locale où tous les types de transports existants sont mis en commun et gérés au niveau d'un seul interlocuteur
7. Minibus existants (par ex dans des foyers logements) parfois inutilisés pourraient servir à d'autres utilisations (transports d'enfants, d'adolescents)
8. Mise en place du covoiturage
9. Mise en cohérence des opérateurs de transport
10. Mise en place du plan vélo du conseil général 35



Orientation N : Soutenir les services de proximité et l'artisanat local

Les objectifs

- S'appuyer sur les mesures définies par l'ODESCA et mettre en place un programme d'actions adaptées aux petites communes
- Entreprendre une démarche de qualité
- Soutenir la modernisation de l'offre traditionnelle
- Retrouver un dynamisme commercial collectif hors saison
- Limiter l'attraction malouine et rennaise par une adaptation de l'offre aux besoins de la clientèle résidente
- Soutenir les derniers commerces alimentaires et de services
- Garder les commerces de proximité en quantité et préserver les « pas de porte »
- Pallier le déficit d'aménagements piétonniers dans certains centres bourgs
- Favoriser des modes de coopération entre les commerces (gestion des achats ; pôle logistique local)
- Favoriser les opérations d'économie sociale et solidaire
- Développer un partenariat entre les artisans locaux et les centres d'apprentissage pour favoriser la transmission des savoirs

Les actions

1. Soutien aux commerces de proximité par des aides financières (communes, CC, CCI, ..) notamment face aux coûts importants des mises aux normes
2. Création d'un centre de diffusion des artisanats locaux et inciter les centres d'apprentissage à prendre en compte dans leurs formations le savoir faire local
3. Réalisation d'un schéma commercial intercommunal
4. Structuration et labellisation des commerces de proximité
5. Regroupement des commerces au Minihic
6. Participation aux actions ODESCA avec le pays de St Malo
7. *St Lunaire : poste de secours rénovation*
8. *Rénovation local PMI (volet 1)*
9. *Expérimentation d'un centre départemental d'action sociale « rive gauche » (volet 1)*
10. *Etude de faisabilité pour l'implantation d'un collège sur le canton de Dinard (volet 1)*
11. *Soutien des projets communaux de création ou extension de structures d'accueil pour les personnes âgées (volet 1)*
12. *Extension de la crèche parentale de La Richardais (volet 1)*

Légende : les actions en italique sont intégrées au contrat de territoire



Orientation O : Favoriser les échanges et la cohésion sociale à travers les loisirs

Les objectifs

- Réduire les inégalités d'accès à la culture, c'est-à-dire :
- Développer l'animation et les activités de proximité
- Promouvoir des échanges culturels et favoriser l'expression des artistes
- Rendre accessible la culture à tous les publics
- Utiliser la culture comme moteur pour le territoire
- Mutualiser et coordonner des activités sur tout le territoire au niveau du sport, de la culture, des animations et des aides aux associations
- Mettre en cohérence l'offre culturelle au niveau intercommunal
- Rendre l'offre culturelle visible et attractive
- Favoriser très tôt l'accès et l'apprentissage de l'informatique
- Coordonner la programmation des loisirs avec les activités touristiques estivales (programmation des loisirs au-delà de la période scolaire)
- En matière sportive, optimiser l'offre existante en terme de lisibilité et de cohérence des choix proposés
- Considérer l'activité sportive comme facteur d'attractivité résidentielle, enjeu social et offre participant à l'offre touristique
- Encourager les jeunes à faire du sport

Les actions

1. Mise en place d'une coopération intercommunale pour la gestion et la coordination des loisirs, des sports et du tissu associatif
2. Réalisation d'un schéma intercommunal des équipements sportifs
3. Réalisation d'un diagnostic culturel
4. Mise en place d'actions de coordination intercommunale
5. Promotion du tissu associatif local par le biais d'internet

Actions en investissement Contrat de territoire 2006/2009 :

6. *Le Minihic : Informatisation bibliothèque*
7. *Pleurtuit : réhabilitation chapelle de la Sagesse en espace culturel*
8. *St Briac : centre nautique la petite Salinette*
9. *St Briac : Réhabilitations du presbytère et couvent de la Sagesse*

Actions en fonctionnement Contrat de territoire 2006/2009 :

10. *La Richardais : emplois centre nautique*
11. *Le Minihic : achats multimédia sur 3 ans*
12. *St Briac : Achats livres bibliothèque*
13. *St Briac : Achats audiovisuels*
14. *St Briac : Festival d'art (11^{ème} édition)*
15. *St Briac : Journées musicales, St Briac en musique*
16. *St Briac : Sillons d'Art (Boz Art)*
17. *St Lunaire : achats multimédia et audiovisuels*
18. *St Lunaire : aide à l'achat de livres bibliothèque*
19. *St Lunaire : aide à l'animation de la bibliothèque*

Légende : les actions en italique sont intégrées au contrat de territoire



Orientation P : Prendre en compte les besoins des populations spécifiques

Les objectifs

I - De la petite enfance à l'adolescence :

- Recenser les besoins en matière de garde
- Etudier la mise en place de modes de garde atypiques permettant l'élargissement des plages horaires notamment pour les femmes actives
- Créer plusieurs lieux de garde pour la petite enfance afin de répondre à la demande de la population locale
- Assurer la mise en place et la coordination de l'offre d'accueil et d'animation des publics jeunes
- Aides à l'éducation

II - Personnes âgées

- Développer les services de maintien à domicile et construire des structures d'accueil intermédiaires et des maisons de retraite pour répondre à la demande
- Assurer une coordination médicosociale (à domicile ou en établissement)
- Favoriser le maintien à domicile renforcé et accessible à tous
- Ergonomie à étudier sur tous les projets d'aménagements urbains

III - Politique de la jeunesse et phénomènes de délinquance

- Réduire les actes de délinquance autant dans la sphère familiale, que scolaire et sur l'espace public
- Responsabiliser, valoriser, informer et orienter les délinquants
- Conseiller et écouter les parents en manque de repères
- Coordonner les actions déjà menées sur le territoire et créer un partenariat entre les acteurs de la prévention de la délinquance par l'intermédiaire du CISPD
- Développement d'actions d'information/échange en direction des familles

Les actions

I - De la petite enfance à l'adolescence :

1. Etude de l'offre et la demande de services de prise en charge des enfants en bas âge
2. Création de plusieurs lieux de garde coordonnés en ce qui concerne les heures d'ouverture, pour la petite enfance sur le territoire
3. Mise en place d'une coopération intercommunale pour la gestion et la coordination des loisirs, des sports et du tissu associatif
4. Recensement de l'offre de loisirs jeunes (12-18 ans) afin de l'optimiser
5. Coordination des politiques de soutien scolaire, collaboration éducation nationale et associations
6. Développement de l'offre de formation niveau secondaire sur le territoire
7. Création de lieux d'écoute et d'échange pour les adolescents, jeunes et parents

II - Personnes âgées

8. Réalisation d'un Bilan gérontologique intercommunal
9. Multiplier les solidarités intra et intergénérationnelles
10. Créer des structures intermédiaires et des maisons de retraite intégrées à la vie des communes, ouvertes à tous, visites facilitées et accessibles financièrement
11. Créer des centres médicaux pour tous (géographiquement et financièrement)

III - Politique de la jeunesse et phénomènes de délinquance (*Contrat de territoire et volet 1*)

12. Création d'un Point Accueil-Ecoute jeunes
13. Création d'un Point Information-Jeunesse
14. Affiner la présence d'un service de PMI
15. Organisation de travaux thématiques autour des enfants de maternelle
16. Organisation de soirée-débat sur les thèmes liés à la parentalité
17. Création d'un poste d'éducateur de rue
18. Initiation aux valeurs fondamentales
19. Edition d'un guide d'information à l'intention des parents
20. Edition d'un guide d'information à l'intention des partenaires
21. Animation de groupes de réflexion (élus, familles, jeunes, acteurs socio-éducatifs) pour l'élaboration et la mise en place d'actions dans le cadre du CISPD

③ – Des citoyens sensibilisés et acteurs de la vie locale



Orientation Q : Favoriser les comportements citoyens et éco-citoyens

Les objectifs

- Permettre la sensibilisation et l'Information, l'éducation et la formation, la communication dans divers domaines pour tout public
- Sensibiliser la population locale, les acteurs locaux et les touristes à des comportements respectueux et responsables
- Favoriser la mixité sociale, inter-générationnels au niveau de hameaux et quartiers, afin de développer le lien social
- Encourager les échanges, le développement d'activités culturelles
- Mettre en place ou favoriser des démarches citoyennes,
- Supprimer les situations de détresse, par la solidarité
- Identifier et développer des partenariats avec les institutions et socioprofessionnels

Les actions

1. Création d'un espace d'information intercommunal, sur les énergies renouvelables, les espaces naturels, le tri sélectif, les données sur la qualité de l'eau brute et du robinet, avec expositions, films, débats, organisation de sorties scolaires
2. Création de plaquettes d'informations sur les énergies renouvelables distribuées en mairie avec la demande de permis de construire
3. Table ronde avec les directeurs de grandes et moyennes surfaces alimentaires sur le thème de la réduction des suremballages
4. Mise en place d'un partenariat avec les vendeurs de produits phytosanitaires pour proposer des produits alternatifs et sensibiliser la clientèle à la protection de l'eau
5. Mise en place de projets d'éducation à l'environnement dans les espaces accueillant des touristes
6. Organisation des opérations « nature – propre » pour adultes et enfants
7. Mise en relation les associations et les écoles pour organiser des sorties scolaires
8. Ecriture d'une page « citoyenne » dans les bulletins communaux - intercommunaux et sites internet, pour sensibiliser la population à divers thèmes sur le développement durable
9. Etablir un diagnostic sur les résistances aux choix écologiques de la population de la Côte d'Emeraude

⇒ **Orientation R : Promouvoir les relations agriculteurs – population**

Les objectifs

- Ouvrir les zones agricoles à des résidents non agriculteurs sans problème de voisinage
- Favoriser plus de convivialité entre voisins, agriculteurs, clients, touristes
- Apporter aux consommateurs suffisamment d'informations sur les modes de production des produits agricoles, pour valoriser la qualité de ces produits et les pratiques agricoles
- Sensibiliser les agriculteurs à la nécessité de communiquer sur leurs activités, les non agriculteurs doivent être considérés comme un atout pour développer leur filière

Les actions

1. Organisation d'une fête de la ruralité
2. Organisation de journées portes ouvertes à la ferme
3. Organisation de visites d'exploitations agricoles
4. Réalisations d'une documentation / plaquette pour communiquer vers les habitants et touristes de la côte d'Emeraude
5. Inciter et soutenir un évènement annuel ou biannuel type festival pour faire connaître l'agriculture, ses produits et favoriser les échanges entre socioprofessionnels

⇒ **Orientation S : Organiser la participation des citoyens**

Les objectifs

- Augmenter la participation citoyenne au fonctionnement des collectivités
- Inventer une autre forme de gouvernance, impliquant un véritable esprit communautaire
- Favoriser la communication et la concertation en continue
- Associer les habitants lors de la mise en place de projets

Les actions

1. Poursuite des cercles de créativité sous toutes formes
2. Organisation de forums publics
3. Créer un organe intercommunal équivalent au conseil de développement